

DIALOGUES

SECURITAIRES
DANS L'ESPACE
SAHELO - SAHARIEN

LES DEFIS ET ENJEUX SECURITAIRES DANS L'ESPACE SAHELO-SAHARIEN

LA PERSPECTIVE DE LA TUNISIE

Par NOURI BEN TAOUS

Mentions Légales

© Friedrich-Ebert-Stiftung, Bureau Bamako, 2016
Responsable : Jan Henrik Fahlbusch, Représentant Résident
Comité de rédaction : Countel Kanne, Jan Henrik Fahlbusch

Commandes de publications

L'utilisation commerciale des médias publiés par la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est interdite sans l'autorisation écrite de la FES.
Les idées et thèses développées dans la présente étude sont celles de l'auteur et ne correspondent pas nécessairement à celles de la FES.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	4
INTRODUCTION	5
I. MENACES ET DEFIS	6
II. SECURITE ALIMENTAIRE	10
III. SECURITE SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTALE	12
IV. SECURITE ECONOMIQUE	13
V. SECURITE DE LA COMMUNAUTE	14
VI. SECURITE POLITIQUE	14
VII. RECOMMANDATIONS	17

AVANT-PROPOS

Les récentes crises libyenne et malienne ont exacerbé l'insécurité multidimensionnelle (personnelle, économique, politique, sociale, environnementale, sanitaire, etc.) des populations vivant dans l'espace sahélo-saharien et mis en exergue non seulement la faiblesse des Etats mais aussi la nécessité d'une coopération régionale, notamment entre le Maghreb et l'Afrique de l'Ouest pour relever ensemble les défis communs.

C'est à partir de ce constat que le projet « Dialogues sécuritaires dans l'espace sahélo-saharien » a été initié par la Friedrich-Ebert-Stiftung-Mali, en réseau avec les bureaux du Maroc, du Sénégal et de la Tunisie, dans le but de souligner les fortes interdépendances entre l'Afrique du Nord et de l'Ouest en matière de sécurité et de promouvoir le dialogue national et sous régional sur les défis et menaces sécuritaires nationaux et transfrontaliers.

Ainsi, en vue de procéder à un état des lieux de ces questions en les mettant en perspective avec le concept de sécurité humaine, des études-pays ont été commanditées dans les pays concernés par le projet, à savoir : l'Algérie, le Burkina Faso, la Libye, Le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Tchad et la Tunisie. Chaque étude-pays a été soumise à une validation nationale devant un comité de spécialistes de la sécurité humaine du pays concerné. Aussi, les études-pays ont fait l'objet d'un atelier d'experts pour non seulement une mise en commun des défis mais aussi dégager les priorités d'actions politiques communes dans l'espace maghrébo-sahélien.

Les études-pays sont donc la première phase de ce projet pluriannuel et la base intellectuelle sur laquelle reposeront les activités ultérieures du projet, notamment la conférence régionale dont les thématiques prioritaires ont été dégagées lors de l'atelier des experts.

Les résultats du projet s'adressent à tous les acteurs en charge de la sécurité humaine dans toutes ses dimensions et constitueront une importante source d'informations et d'orientations pour les décideurs politiques et autres acteurs de la société civile ainsi que pour les chercheurs et universitaires nationaux et étrangers.

Bamako, juillet 2016

Jan Henrik Fahlbusch
Représentant Résident

Countel Kanne
Chargée de programmes

INTRODUCTION

L'espace maghrébo-sahélien dans lequel se situe la Tunisie est confronté à plusieurs défis sécuritaires qui menacent sa stabilité et sa sécurité. La percée de l'islamisme radical et du terrorisme jihadiste, la prolifération des trafics de tous genres, les revendications ethniques ainsi que le chaos d'après révolution qui règne dans certains pays du printemps arabe, telle que la Lybie, sont autant de facteurs déstabilisateurs qui déséquilibrent les États de cet espace et freinent leur développement. Ces facteurs sont exacerbés par le gel de l'Union du Maghreb Arabe, aggravant surtout sa dépendance économique, par les ingérences des puissances extérieures, instrumentalisant les facteurs de tension afin de mieux servir leurs intérêts, et par l'absence d'une coopération régionale qui pourrait fédérer les États de cet espace en les regroupant autour d'intérêts partagés.

Dans ce contexte, la Tunisie postrévolutionnaire, en pleine transition démocratique, fait face à une crise multisectorielle qui perdure et risque de faire basculer le pays dans le désordre. L'absence d'une vision claire et d'une stratégie globale chez les nouveaux décideurs¹, a fait que les réponses aux événements locaux et régionaux soient apportées au coup par coup, au jour le jour et de manière désordonnée. Les changements profonds et rapides qui affectent la Tunisie et toute la région maghrébo-sahélienne en général ont, d'une part, généré de nouveaux défis et menaces et, d'autre part, accentué celles déjà existantes.

Le terrorisme, le trafic transfrontalier, la mauvaise gouvernance et bien d'autres maux existaient déjà dans le Régime déchu, mais ils ont été exacerbés de nos jours par la mal définition des priorités, par les querelles intestines entre politiciens et entre partis politiques ainsi que par les critiques acerbes et sarcastiques de tout ce que le Gouvernement entreprenait. Ces facteurs, réunis, ont inhibé l'échafaudage d'un plan de secours pour pallier les multiples carences qui affectent le pays, relever les défis et affronter les menaces.

Cette étude vise à promouvoir une compréhension plus profonde des défis et menaces auxquelles la Tunisie est confrontée dans le contexte de la sécurité humaine telle que définie par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) dans son rapport mondial sur le développement humain de 1994. Ce rapport introduit un nouveau concept de sécurité humaine, qui assimile la sécurité aux personnes et non aux territoires, au développement et non aux armes. Les menaces qui pèsent sur la sécurité humaine, selon le PNUD, sont: la sécurité personnelle, la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire, la sécurité de l'environnement, la sécurité économique, la sécurité de la communauté et la sécurité politique.

L'étude s'efforcera de définir des mesures pratiques que le pays pourrait adopter pour répondre à ces défis et menaces. Pour se faire, et dans un premier temps, je vais définir et analyser les défis et menaces majeurs que la Tunisie rencontre actuellement, et les réponses apportées par l'État pour y faire face. Dans un deuxième temps, je traiterai de la réponse sous régionale aux défis et menaces communs, pour terminer par les actions que je recommande pour l'amélioration de la situation sécuritaire dans la région.

¹ La plupart de ces décideurs ont affiché un manque visible d'expérience politique et en matière de gouvernance, car ils n'ont jamais pratiqué le pouvoir et beaucoup d'entre eux étaient loin du pays et déconnectés de sa réalité. On peut citer le cheik Rached Gannouchi, chef du parti islamiste « Ennahda » qui a gagné les législatives d'octobre 2011 et le Docteur Moncef Merzouki élu président de la République par l'Assemblée constituante en décembre 2011. Tous les deux étaient en exil pendant près de 20 ans.

I. MENACES ET DEFIS

1. SECURITE PERSONNELLE

L'instabilité, le désordre et la confusion postrévolutionnaire en Tunisie se sont avérés profitables à des mouvements terroristes locaux et régionaux pour perpétrer des actes illicites de déstabilisation et verser dans la violence armée.

Deux phénomènes majeurs menacent la sécurité personnelle en Tunisie, à savoir le terrorisme jihadiste, et les trafics transfrontaliers.

a. Le terrorisme jihadiste

La Tunisie réagit sans stratégie claire à des actions terroristes qui se multiplient et dont l'ampleur s'intensifie d'une action à une autre. Ces actes, qui étaient, en 2013 et 2014, circonscrits dans les zones frontalières avec l'Algérie sur les hauteurs de Chaâmbi et Samama à l'ouest du pays et ne ciblant que les forces gouvernementales, se sont répandus en 2015 aux grandes villes s'attaquant aussi aux civils et aux touristes. Les attentats contre le musée du Bardo, banlieue de Tunis, et contre un hôtel de Sousse, respectivement en mars et juin 2015, ont fait cinquante-neuf morts parmi les touristes. Plus récemment l'attaque contre un autobus de la Sécurité présidentielle sur le Boulevard Mohamed V à Tunis, au mois de novembre 2015, a occasionné la mort de treize agents.

D'un terrorisme confiné dans les zones montagneuses et rurales et dirigé essentiellement contre les forces gouvernementales, symbole de l'État, on est passé à un terrorisme urbain, qui vise la société en général pour la terroriser et l'obliger à épouser la thèse de ces groupes terroristes jihadistes qui espèrent un jour remplacer l'État et régner par un système obscurantiste et totalitaire.

La plupart de ces opérations, soit rurales ou urbaines, ont été revendiquées par des groupes terroristes jihadistes locaux comme Ansar Chariaa (principal groupe islamiste radical tunisien que le Gouvernement a classé en août 2013 comme organisation terroriste) ou régionaux, telles que l'organisation d'Al-Qaïda au pays du Maghreb Islamique plus communément connue sous l'acronyme (AQMI), par l'une de ses factions, à savoir, la Katiba Okba Ibn Nafa ou par l'organisation de l'État Islamique en Irak et au Levant connue sous l'acronyme (Daech). Ces groupes utilisent aussi bien la Libye que l'Algérie comme base arrière et de repli à leurs actions.

En plus de ces groupes actifs dans la région, la Tunisie fait face à de nombreux départs et retours de jeunes tunisiens dans les rangs des organisations terroristes jihadistes telles que l'organisation d'Al-Qaïda ou Daech. Selon les déclarations d'officiels du Ministère de l'Intérieur, ces individus partis combattre à l'extérieur seraient environ cinq mille, leur destination privilégiée est la Syrie.

La déception sociale et économique qui a suivi la révolution, notamment au sein de la jeunesse des régions démunies² qui n'a pas vu sa situation s'améliorer, a facilité ces départs. Une fois de retour, ces jeunes gens, oisifs et sans perspective, mais aguerris et entraînés au maniement des armes constituent des bombes à retardement. Les autorités paraissent, selon leurs déclarations, être conscientes du danger. Cependant, elles n'ont entrepris aucune action visant à réinsérer ces revenants dans la société.

Devant cette montée inédite de la violence, le chef du Gouvernement a annoncé sa détermination à engager « une guerre totale » contre le terrorisme et ce à l'issue de la réunion du Conseil supérieur de la sécurité tenue au lendemain de l'attaque qui avait visé l'autobus de la garde présidentielle, le 24 novembre 2015. Seulement, les déclarations n'étaient pas suivies d'actions concrètes telles que la définition des priorités et la mise sur pied d'une stratégie globale pour gagner cette guerre. Le combat s'est limité au seul secteur sécuritaire ; et c'est ainsi que les forces de sécurité intérieure et l'Armée se sont retrouvées seules à combattre le terrorisme, malheureusement sans expérience ni moyens appropriés.

En effet, la lutte contre le terrorisme n'a jamais été une mission ni principale ni secondaire pour l'Armée tunisienne. Par conséquent, le terrorisme et la manière de le combattre ne faisaient pas partie de ses plans. Aucune formation n'a été inculquée en ce sens et aucun matériel de lutte contre le terrorisme n'a été jamais acquis. L'armée tunisienne est structurée en armée conventionnelle appelée à défendre l'intégrité territoriale contre une menace conventionnelle. Son armement est un matériel de guerre lourd qui demande des délais assez longs pour être déployé, donc incompatible avec la lutte anti-terroriste qui nécessite un matériel léger rapide à déployer et facile à mouvoir en cas de besoin. Sur le plan juridique, l'absence de textes et lois régissant l'intervention des militaires dans la lutte anti-terroriste complique encore plus cette

² Les régions démunies sont les régions de l'intérieur du pays qui ont été défavorisées depuis l'indépendance, en 1956, au profit des zones côtières riches en infrastructures depuis l'ère coloniale et où se sont concentrés les projets touristiques et industriels. Le taux de chômage atteint 30 à 40% dans ces régions.

situation. A titre d'exemple, les membres des forces armées quel que soit leur grade dans la hiérarchie militaire n'ont pas les prérogatives de la police judiciaire, ils ne peuvent ni arrêter ni interroger les personnes.

Quant aux forces de sécurité intérieure, elles étaient mal préparées à la lutte anti-terroriste, car du temps du président Zine el-Abidine Ben Ali elles étaient avant tout tournées vers la sécurité intérieure. De ce fait, il n'y a pas eu d'efforts pour se préparer matériellement et acquérir le savoir-faire nécessaire pour lutter contre ce phénomène. C'est ainsi que les carences en gilets pare-balles, en casques de combat, en matériel de vision nocturne ont été mises à jour lors des interventions contre les terroristes. Beaucoup d'agents de sécurité ont payé de leur vie ce manque d'équipement et de savoir-faire.

Le régime de Ben Ali n'a jamais voulu accepter la réalité du terrorisme qui guette la Tunisie, et par conséquent, il ne s'est pas préparé à le combattre. Très soucieux de défendre l'image d'une Tunisie stable et sereine pour ne pas nuire surtout au secteur du tourisme qui représente plus de 7% du PIB national³, il a passé sous silence les attaques terroristes qui ont visé des postes de la Garde nationale frontalières avec l'Algérie (le poste de Srai en février 1995 et le poste de Soundous au mois de mai 2000, faisant respectivement six et trois victimes au sein des agents de la Garde nationale. Le Régime a essayé aussi d'occulter l'attaque de la synagogue de l'île de Djerba (La Ghriba) survenue le 11 avril 2002, en présentant au début l'explosion comme un accident. Mais, étant donné la nature de la cible et la nationalité de la majorité des victimes (14 allemands parmi les 19 victimes), l'attaque n'a pas pu ne pas être médiatisée.

L'État est actuellement en train de consentir un effort notable pour équiper aussi bien l'armée que les forces de sécurité intérieure en matériels adéquats pour la lutte contre les groupes armés. Néanmoins, la question d'être prêt à combattre le terrorisme nécessite plus que l'achat de matériels. Elle nécessite une restructuration de l'Armée en petites unités légères et agiles, une formation sur les nouveaux matériels, une connaissance des méthodes de lutte anti-terroriste et une stratégie bien claire à appliquer ; sans oublier les textes législatifs et juridiques qu'il faut amender pour couvrir les membres de l'armée lors de leurs interventions contre les terroristes. Tout cela demande du temps. En attendant, les réactions contre le terrorisme sont désordonnées et sans fil conducteur.

b. Les trafics transfrontaliers

1b. La prolifération des armes

Le trafic d'armes s'est dangereusement développé dans la région après 2011, au grand bonheur des trafiquants et des groupes terroristes jihadistes. La chute du régime du Colonel Kadhafi a laissé plus de 25 millions de pièces d'armes circuler librement en Libye.

Les anciens arsenaux du Colonel, tombés entre les mains des milices, se sont dispersés partout alimentant ainsi les filières de trafics d'armes dans toute la région. Cette situation a encouragé de nombreux trafiquants à s'adonner au commerce lucratif des armes de guerre vers la Tunisie au profit des terroristes. La question de se procurer des armes à feu par les citoyens pour se protéger n'a jamais été posée en Tunisie. La manie de port d'armes à feu n'existe pas en Tunisie. Seuls les fusils de chasse, dont l'État garde le monopole de leur importation, peuvent être portés après avoir obtenu une autorisation du ministère de l'Intérieur.

Pendant la révolution tunisienne, et durant les premiers mois qui l'ont suivi, beaucoup de marchandises illicites ont pu être acheminées en Tunisie à l'insu des autorités. Ceci étant dû à la faiblesse, voire l'écroulement de l'appareil sécuritaire pendant la phase révolutionnaire où les contrôles frontaliers étaient pratiquement inexistantes. Des armes, des munitions et des explosifs ont pu ainsi franchir clandestinement la frontière et être dissimulés dans des caches à l'intérieur du pays dans l'optique d'être utilisés plus tard pour déstabiliser la Tunisie.

Plusieurs caches d'armes ont été découvertes à Médenine et dans d'autres localités du sud ; et même dans la banlieue de Tunis à Douar Hicher et Mnihla où des armes de type Kalachnikovs, des munitions et des explosifs ont été découverts par la Garde nationale. Ces découvertes témoignent de l'ampleur de ce phénomène et sa grave atteinte à la sécurité et la stabilité de la Tunisie ; étant donné que la présence clandestine d'armes ne favorise pas seulement le terrorisme, mais aussi le banditisme et le crime organisé.

2b. La contrebande

La contrebande et le commerce parallèle représentent un enjeu sécuritaire et économique de taille pour la Tunisie. En effet, l'affaiblissement des structures gouvernementales fait que la Tunisie, et toute la région en général, soit un terrain favorable aux trafics, à la contrebande et à tous types d'activités criminelles. Les conditions économiques et sociales précaires que connaissent de nombreux Tunisiens, surtout dans les zones rurales frontalières déshéritées, incitent certains à s'adonner aux diverses formes de la contrebande et du commerce illicite.

³ de FOUCAUD Isabelle [En ligne], « Le tourisme, un secteur clé mais fragilisé de l'économie tunisienne », *Le Figaro*, 19 mars 2015. Disponible sur : <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2015/03/19/20002-20150319ARTFIG00279-le-tourisme-un-secteur-cle-mais-fragilise-de-l-economie-tunisienne.php>

Les augmentations successives des prix des hydrocarbures en Tunisie avaient rendu le trafic de ce produit hautement rentable. Les habitants de la frontière tuniso-libyenne et tuniso-algérienne n'hésitent plus à faire des entrées quotidiennes et remplir leurs réservoirs pour revendre leur contenu à l'intérieur de la Tunisie. Le marché de la contrebande de cigarettes étrangères est très prospère sur les frontières ouest du pays. Ce sont essentiellement les gouvernorats de Jendouba et Kasserine à l'ouest, Tataouine et Médenine au sud qui sont les plus concernés.

Dans son étude intitulée "L'estimation du commerce informel à travers les frontières terrestres de la Tunisie", la Banque Mondiale a estimé la valeur du commerce frontalier entre la Tunisie et les deux pays voisins, l'Algérie et la Libye, à 1,8 milliard de dinars, un chiffre représentant plus de la moitié de la valeur du commerce officiel avec la Libye et supérieur à celui avec l'Algérie selon cette étude. Celle-ci a révélé aussi que la Tunisie enregistre chaque année 1,2 milliards de dinars de pertes, dont 500 millions de dinars en droits de douanes⁴.

L'entrée de marchandises illicites et d'armes, surtout à travers la frontière avec la Libye (459 kms), a incité les autorités à ériger une barrière de sécurité qui s'étend sur 170 kilomètres. Les 280 kilomètres restants longent une zone militaire et par conséquent n'ont pas été couverts. Cette barrière consiste en un ensemble de tranchées et de murs de sable difficiles à franchir par les véhicules. M. Farhat Horchani, ministre de la Défense, a annoncé, samedi 6 février 2016, lors de sa visite à la zone militaire tampon, que les travaux de la barrière de sable entre la Tunisie et la Libye ont été achevés et que celle-ci est désormais opérationnelle. Le ministre a ajouté que des caméras de surveillance seront placées tout au long des frontières et que l'Allemagne et les États-Unis vont aider militairement et techniquement la Tunisie à ce sujet. « Il y aura également une entraide en matière de renseignements avec les Américains », a-t-il ajouté⁵.

Cette barrière sécuritaire, a soulevé un tollé de protestations principalement du côté des habitants de la zone frontalière aussi bien libyens que tunisiens, arguant qu'elle fait barrage aux échanges humains et commerciaux.

Les autorités éprouvent des difficultés à faire face à ces menaces et à développer une stratégie sécuritaire efficace pour les contrer. D'une part, la multiplication des actes de violence démontre la percée significative des groupes jihadistes dans la Tunisie post-révolutionnaire et d'autre part, les trafics transfrontaliers, qui gagnent rapidement de l'ampleur, menacent sérieusement la sécurité et la stabilité du pays.

3b. Facteurs de prolifération des menaces.

Plusieurs facteurs internes et externes s'avèrent favorables à la prolifération de ces menaces. Les principaux facteurs internes sont:

* La faiblesse de l'État et l'absence de stratégie cohérente et globale de lutte contre le terrorisme et les trafics mettant en avant le concept de la sécurité dans sa globalité ;

* L'écroulement de l'appareil sécuritaire, notamment dans le secteur du renseignement⁶, colonne vertébrale et pierre angulaire de toute stratégie efficace ;

* La dégradation de la situation économique et sociale due en grande partie aux protestations et revendications sociales qui ont suivi la révolution du 14 janvier, tels que les sit-in, les grèves et les demandes excessives d'augmentation salariale et auxquelles l'État a été amené à céder créant ainsi une source d'inflation, de déficit budgétaire et de baisse de compétitivité. Cette situation a favorisé les trafics de tous genres ;

* La pauvreté et la croissance du chômage touchant principalement les jeunes a sans doute amplifié les capacités des groupes jihadistes terroristes en termes d'endoctrinement et de recrutement de la jeunesse oisive

* La corruption de plus en plus présente dans la société, du fait de la faiblesse des organes de contrôle de l'État, offrant ainsi aux trafics illégaux l'occasion de prospérer ;

⁴ Banque mondiale [En ligne], « La révolution inachevée : créer des opportunités, des emplois de qualité et de la richesse pour tous les Tunisiens », Revue des politiques de développement, rapport n° 86179-TN, mai 2014. Disponible sur : http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDS/IB/2014/09/16/000456286_20140916161554/Rendered/PDF/861790DPRoP12800Box385314BooPUBLIcO.pdf

⁵ E.Z. [En ligne], « Farhat Horchani : La barrière de sable entre la Tunisie et la Libye est achevée », Business News, 06 février 2016. Disponible sur : http://www.businessnews.com.tn/farhat-horani--la-barriere-de-sable-entre-la-tunisie-et-la-libye-est-aevee_520_62294_3

⁶ Le réseau du renseignement de l'ère du président Ben Ali, formé essentiellement des petits fonctionnaires de l'Administration affiliés au parti au pouvoir, s'est désagrégé car ces mêmes fonctionnaires ont été la cible des émeutiers lors des événements de la révolution du 14 janvier 2011.

* Les ambiguïtés relatives à l'application de la législation en matière de contre-terrorisme et la frilosité des juges quant à une application rigoureuse de la législation. Ceci est dû à plusieurs raisons allant du respect des droits de l'Homme à la peur de représailles dont les juges et les membres de leur famille pourraient être l'objet de la part des terroristes ;

* Plusieurs mosquées (le nombre avait été estimé à plus de deux cents, en 2014 par M. Khadmi alors ministre des Affaires Religieuses) échappent au contrôle de l'État, favorisant ainsi l'apparition dans ces mosquées d'un discours religieux extrémiste et fanatique, augmentant les capacités d'endoctrinement et de recrutement des groupes terroristes ;

* Le manque de coopération, surtout en matière de renseignement, avec des partenaires clés à l'échelle régionale et internationale du fait d'une relative détérioration de la confiance en la Tunisie et les incertitudes qui planent sur son avenir.

Si la dégradation de la situation est en grande partie liée aux problèmes internes, le voisinage tunisien et le contexte régional, quant à eux n'aident guère à l'assainir. A l'est, la Libye s'érige en foyer terroriste doublé d'un sanctuaire pour les jihadistes qui menacent ouvertement la sécurité du Maghreb et du Sahel. Aujourd'hui, ce pays est considéré comme refuge pour les candidats au jihad venus de la région sahélo-maghrébine.

D'après une lettre datée du 18 novembre 2015 adressée au président du Conseil de sécurité par « le comité du conseil faisant suite aux résolutions concernant AlQaïda et ses proches », les villes de Benghazi, Ajdabiya et Derna, à l'est, Syrte et Mosrata au centre et Sabrata à l'ouest sont autant de sanctuaires pour Ansar Eccharia et des factions de Daech. Toujours selon la même source, Ansar Eccharia à Derna et à Benghazi ont appuyé les activités d'entraînement d'AQMI et ont noué des liens avec le groupe Ansar Eccharia en Tunisie.

Des investigations menées par le ministère de l'Intérieur tunisien ont clairement démontré que les actions terroristes perpétrées en Tunisie depuis 2011 ont toutes été l'œuvre d'éléments ayant séjournés, à un moment ou à un autre, dans des camps d'entraînement en Libye. La porosité des frontières aidant, ces malfrats se sont infiltrés en Tunisie soit par leurs propres moyens soit via les réseaux de passeurs. Il a été établi aussi que les armes, les munitions et les explosifs utilisés dans ces opérations terroristes provenaient de la Libye.

La frappe aérienne américaine du 19 février 2016 contre un camp d'entraînement de Daech à Sabrata faisant des dizaines de morts, confirme que la Libye est en effet devenue un sanctuaire pour les groupes terroristes jihadistes.

Par ailleurs, dans les vastes étendues du sud libyen, et outre les jihadistes du nord du Mali, qui s'y sont repliés après l'opération [SERVAL](#)⁷, cet espace qui ouvre sur cinq États (Egypte, Soudan, Niger, Tchad et Algérie) est livré à la loi des milices en rivalité pour le contrôle des trafics de tous genres et pour l'établissement de connexions avec la nébuleuse terroriste.

En Algérie, d'importants groupes armés jihadistes restent toujours actifs dans le pays. Ils s'en prennent généralement aux forces de sécurité et aux unités de l'armée. La majorité de ces groupes se cachent dans les régions montagneuses à l'est d'Alger, et sur les hauteurs proches des frontières tunisiennes dans des zones boisées où la végétation complique les opérations de ratissage que l'armée effectue régulièrement dans ces régions. Outre ces cellules jihadistes, qui s'activent contre l'autorité centrale du pays, l'Algérie abrite d'autres groupes terroristes dont des membres d'AQMI, des combattants d'Al Mourabitoune et même des combattants se revendiquant de Daech. Ces derniers, qui pénètrent régulièrement sur le territoire algérien à travers la frontière avec la Libye, et même à travers le désert tunisien, ramènent avec eux d'importants stocks d'armes qui nourrissent les réseaux de trafic. Selon un communiqué du ministère algérien de la Défense nationale, les forces algériennes ont découvert en novembre dernier plus d'une tonne et demi d'explosifs dans la ville de Boumerdes, à l'est d'Alger, et ont détruit seize casemates contenant des engins explosifs dans la région de Tizi Ouzou toujours à l'est d'Alger.

S'agissant du Sahel, flanc sud de la région maghrébine, la situation sécuritaire demeure préoccupante surtout au nord du Mali où l'accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger, signé récemment entre les différentes factions rebelles et l'autorité centrale à Bamako, est encore sujet à de multiples tractations. D'une manière générale, l'insécurité prévaut dans cette vaste région qu'est le Sahel (une longueur de 5000 kilomètres pour une profondeur de 300 kilomètres) en raison de la défaillance politique et économique des États sahéliens, de la montée en puissance du terrorisme, des trafics de tous genres et de l'intolérance religieuse et ethnique. Au Sahel, l'association de ces maux est devenue un dangereux cocktail explosif qui menace non seulement la stabilité et la sécurité de la Tunisie mais aussi, celle de toute la région sahélo-maghrébine.

⁷ Opération militaire menée au Mali par l'armée française de janvier 2013 à juillet 2014.

II. SECURITE ALIMENTAIRE

L'étude « Beyond the Arab awakening », publiée en février 2012 par l'Institut international de recherche sur les Politiques alimentaires, estime que le risque d'insécurité alimentaire en Tunisie est modéré. Les menaces qui planent sur la sécurité alimentaire de la Tunisie sont causées par divers facteurs. L'agriculture, considérée comme pilier de la sécurité alimentaire, est confrontée à plusieurs défis internes et externes qui l'empêchent d'assurer l'autonomie alimentaire du pays. L'un des principaux handicaps est d'ordre climatique. En effet, la production agricole de la Tunisie est en grande partie tributaire de la pluviométrie. Une autre spécificité négative concerne la pénurie de terres arables. 80% des exploitations agricoles ont une superficie inférieure à 20 hectares de part le morcellement des propriétés agricoles sous l'effet des héritages successifs. La main-d'œuvre agricole occasionnelle et saisonnière qui se fait de plus en plus rare, malgré la croissance du taux de chômage, aggrave la situation. Au niveau structurel, les défaillances se situent au niveau de l'absence des prestataires des services agricoles en plus du phénomène de l'endettement des producteurs. Ces facteurs ont tendance à se compliquer sous l'effet de l'augmentation des coûts de production due à la hausse des prix des différents produits sur le marché mondial.

Le taux de couverture de la balance économique alimentaire (un indicateur du niveau de la sécurité alimentaire du pays) dépend en grande partie de la production céréalière. Ce taux est en moyenne de 75%, c'est-à-dire que le pays est en mesure de couvrir ses besoins alimentaires à hauteur de 75% en moyenne. Toutefois, certaines variations aux amplitudes assez larges sont constatées selon que l'année soit sèche ou pluvieuse (figure N°1).

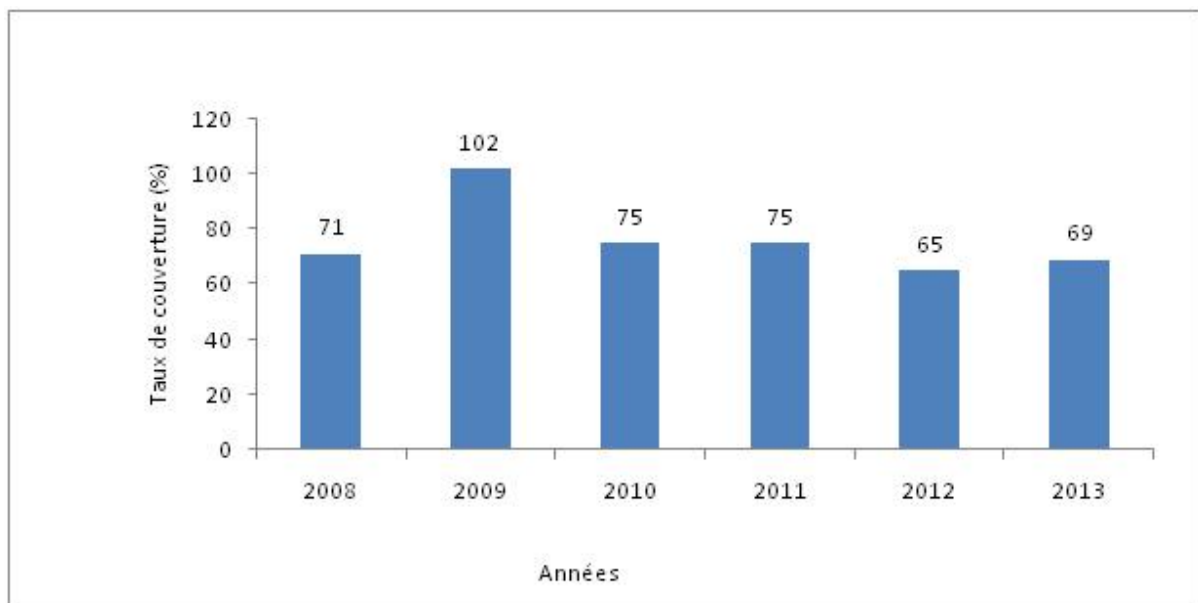


Figure N°.1 : Taux de couverture de la balance économique alimentaire de la Tunisie⁸.

La croissance démographique et l'urbanisation rapide aussi bien que l'évolution des habitudes alimentaires et l'accroissement des revenus ont entraîné une augmentation de la demande alimentaire. Ainsi, le pays est obligé d'importer une quantité de plus en plus importante des aliments qu'il consomme (surtout en céréales, figure N°2). L'envolée des prix des denrées alimentaires et l'augmentation de la dépendance aux importations de ces denrées sont des facteurs de vulnérabilité causée par le recours aux marchés mondiaux pour répondre à la demande locale.

⁸ HAMDY Salem [En ligne], « Le facteur déterminant de la sécurité alimentaire », LEADERS, 18 mars 2015. Disponible sur : <http://www.leaders.com.tn/article/16587-le-facteur-determinant-de-la-securite-alimentaire>

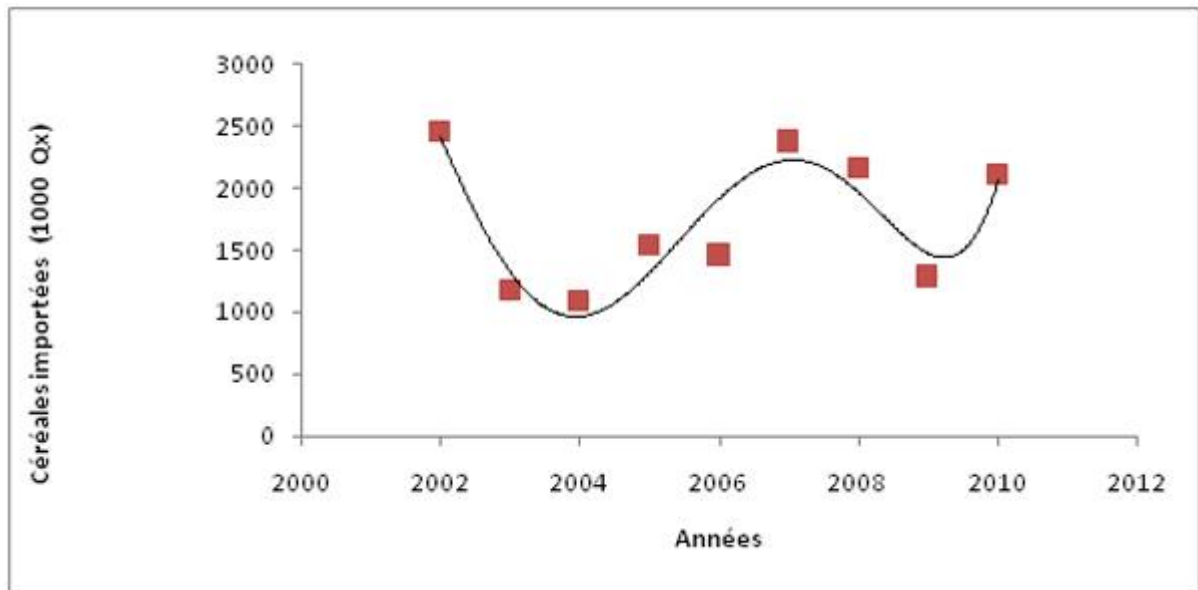


Figure N° 2: Quantités de céréales importées (blés et orges) Source *Office des Céréales*⁹.

Selon une étude, publiée en 2012 par la Banque africaine de développement (BAD,) concernant les perspectives de la sécurité alimentaire en Afrique du Nord, la hausse des prix des denrées importées est en partie responsable des problèmes de la hausse du coût de la vie, ce qui a contribué à la pauvreté, à la sous-alimentation et à d'autres répercussions négatives sur le bien-être social. D'après l'étude, ces effets sociaux semblent avoir été parmi les déclencheurs des soulèvements populaires de 2011.

L'importation de produits alimentaires ne constitue qu'un aspect de la sécurité alimentaire. Les autres variables permettant de déterminer le niveau de sécurité alimentaire dans un pays sont les niveaux de richesse, la répartition des revenus et la situation budgétaire. Beaucoup de disparités existent entre les différentes régions de la Tunisie en termes de richesse et de répartition des revenus. Quant à la situation budgétaire du pays elle est difficile. Un indice révélateur : le taux d'endettement est estimé à 48% du produit intérieur brut en 2014 d'après les déclarations du Gouverneur de la Banque Centrale.

⁹ Ibid

III. SECURITE SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTALE

La sécurité sanitaire de la Tunisie n'est pas mieux lotie que la sécurité alimentaire. Bien que le droit à la santé soit constitutionnellement reconnu et occupe une place de choix dans la nouvelle constitution, ratifiée le 27 janvier 2014 ; trois femmes sont décédées en accouchant, en décembre 2015 dans les hôpitaux du gouvernorat de Médenine, au sud du pays ; et ce par manque de personnel médical qualifié.

Le système de soins actuel en Tunisie est basé sur deux secteurs, un secteur public et un secteur privé qui sont quasi cloisonnés dans leur fonctionnement. Le système public se dégrade et le secteur privé se développe de manière peu régulée. La réalité de l'offre de soins montre un déséquilibre entre les deux secteurs.

En effet, le secteur public prend en charge 80% des tunisiens, et emploie la moitié des médecins du pays, avec une répartition des structures de soins sur tout le territoire mais une mauvaise répartition des compétences et des équipements dans certaines régions de l'ouest et du sud du pays. Ceci a abouti à un encombrement dans les structures de soins le long du littoral et une insuffisance dans la prise en charge dans les régions de l'intérieur et du sud. Les insuffisances et la mauvaise répartition des équipements ainsi que les ruptures de stock des médicaments sont rapportées et soulignées dans la plupart des régions et affectent les services publics. Les conditions d'hygiène et de salubrité sont présentées comme souvent déficientes.

Quant au secteur privé où exerce l'autre moitié des médecins du pays et qui compte près de 70% des équipements lourds de diagnostic et de traitement (radiologie, radiothérapie, cardiologie...), il ne prend en charge que 20% des tunisiens. La moitié de l'activité de ce secteur est dirigée vers les patients étrangers.

D'une façon générale, l'accumulation de problèmes, ainsi que l'apparition de nouveaux risques sanitaires liés au changement des modes de vie et à la dégradation de l'environnement, ont entravé le bon fonctionnement du secteur sanitaire public et engendré une crise de confiance de la part des citoyens.

Concernant la sécurité environnementale, et bien que la Tunisie soit pourvue d'un ministère pour l'environnement dit « ministère de l'Environnement et du Développement durable », l'état dans lequel se trouve actuellement l'environnement est loin d'être satisfaisant. La pollution et le désordre se sont installés depuis la Révolution du 14 janvier dans plusieurs quartiers et villes. Des déchets ménagers et de démolition sont entassés sur les trottoirs et dans les rues. Cela est dû à des facteurs d'ordre structurel qui datent depuis des années aggravés par d'autres plus récents. Des collectivités locales mal équipées en moyens matériels et financiers et en ressources humaines, un système de gestion des déchets qui se base sur les décharges publiques et non pas sur l'élimination des déchets à la source.

A cela s'ajoutent d'autres facteurs qui remontent à l'après Révolution. Il s'agit notamment, du relâchement au niveau du contrôle à cause des mouvements contestataires et des grèves dans les différentes structures concernées par la collecte des déchets (agents municipaux, agents travaillant dans les décharges...), sans oublier le comportement du citoyen qui applique la fameuse règle « pas dans mon jardin. »

Un effort notable est noté au niveau des municipalités en termes de propreté pour minimiser les effets néfastes de cette situation.

D'autres grands problèmes relatifs à l'environnement concernent la pollution industrielle dans plusieurs régions et surtout dans le golfe de Gabès au sud-est du pays. En effet, à Gabès le phospho-gypse¹⁰ est entièrement déversé dans le Golfe par un canal à ciel ouvert. Mélangé à de l'eau de mer, il forme des « boues gypseuses » toxiques aussi bien pour la faune que pour la flore. Ce phénomène dure depuis 1972 date de la création du Groupe Chimique Tunisien, un poids lourd de l'industrie tunisienne qui représente 3% du produit intérieur brut (PIB) et génère plus de cinq mille emplois. La baignade y est interdite et de nombreuses espèces de poissons ont disparu. Les pêcheurs manifestent fréquemment dans les rues de la ville de Gabès. Les habitants ne sont évidemment pas épargnés par ce fléau, et les conséquences sur leur état de santé sont préoccupantes. À cela s'ajoutent la pollution atmosphérique et les mauvaises odeurs à proximité du site. Cédant aux pressions de la société civile, le Groupe Chimique Tunisien envisage plusieurs mesures pour réduire l'impact environnemental de ce fléau, entre-autres l'abandon des rejets de phospho-gypse en pleine mer. À la place, une décharge implantée aux alentours de l'usine qui serait dotée d'une « géo-membrane destinée à protéger les eaux souterraines contre les infiltrations », selon le Groupe.

¹⁰ Déchet toxique généré par l'exploitation du phosphate.

La pollution industrielle ne touche pas seulement le Golfe de Gabès. Le Golfe de Tunis et le lac de Bizerte sont aussi touchés par ce fléau. Plus de deux cents sociétés industrielles polluantes sont installées dans ces deux régions du nord-est de la Tunisie (sidérurgie, métallurgie, agroalimentaire...). La destination finale des déchets est toujours l'eau de mer.

De son côté le ministère de l'Environnement déclare « œuvrer à soutenir et à développer les moyens et les méthodes de prévention de la pollution industrielle, à travers la préparation d'un code de l'environnement, et la publication de nombreux textes juridiques et réglementaires, modifiant et mettant à jour les normes environnementales tunisiennes »¹¹. Jusqu'à ce jour, les problèmes de pollution sont à la recherche de solutions qui pourraient éradiquer ce fléau qui menace sérieusement la santé des citoyens.

IV. SECURITE ECONOMIQUE

La sécurité économique est définie par le PNUD, comme étant « la garantie d'un revenu minimum, qui provient normalement d'un travail productif et rémunéré ou qui peut être versé, en dernier recours, par un système de protection financé par les pouvoirs publics. »

En Tunisie, les grèves, sit-in et autres formes de revendications sociales, comme l'occupation des usines, le blocage des routes et des voies ferrées, se sont multipliées au lendemain de la révolution du 14 janvier 2011. Plusieurs entreprises étrangères ont arrêté leurs activités et quitté le pays en raison de ces troubles sociaux devenus frein à la production. Etant l'invité de l'émission Midi Show diffusée sur les ondes de radio Mosaïque FM, jeudi 4 février 2016, M. Imed Derouiche, directeur général de la compagnie pétrolière tuniso-anglaise de prospection et d'exploitation énergétique « Petrofac » en Tunisie, a déclaré que 80 entreprises étrangères s'activant dans le domaine de l'exploitation énergétique ont quitté la Tunisie depuis la révolution. Concernant la société qu'il dirige, il a expliqué que depuis 18 jours, son activité est suspendue. Environ 80 chômeurs de la région bloquent l'activité du site de production et cherchent à se faire entendre par les autorités, alors que la société n'a aucun lien avec leur problème. Il a ajouté que chaque jour d'arrêt de production cause des pertes de l'ordre de 200 mille dollars, sachant que la société produit 12,5% des besoins du pays en gaz, et que 80% des revenus reviennent à l'État tunisien.

Cette situation aggravée par le climat d'incertitude politique et d'insécurité qui règne dans le pays n'est guère propice à l'épanouissement des entreprises, ou à l'allègement des investisseurs. Ceci s'est traduit par l'affaiblissement de l'économie nationale qui est en train de subir des impacts négatifs graves, directs et indirects, qui se sont traduits par la baisse des indicateurs de croissance économique, la non-maîtrise de l'inflation galopante et la persistance du chômage.

Les données communiquées par le Gouvernement et par la Banque Centrale montrent la gravité de la situation économique et financière. Le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) de 2014 qui a été révisé à 2,8% n'a atteint que 1,2% au cours du premier semestre de l'année 2015 du fait d'un ralentissement notable de l'activité dans l'industrie manufacturière, le tourisme et le secteur minier¹². Les dépenses publiques augmentent rapidement suite à l'accroissement de la masse salariale de 13% par an en moyenne sur trois ans. Les dépenses de compensation se sont alourdies passant de 1500 millions de dinars tunisiens (MDT) en 2010 à 5500 (MDT) en 2013¹³. Cela aggrave le déficit budgétaire et alourdit la dette publique et sa charge annuelle sur le budget.

Le nombre de chômeurs a augmenté pour atteindre un niveau alarmant, jamais atteint, de 601 400 personnes d'après l'Institut National de la Statistique¹⁴. Il était d'environ 500 000 en 2010. Le taux de chômage moyen national était d'environ 13% en 2010, il a atteint 15% durant l'année 2015 toujours d'après la même source. Ce taux est qualifié de très élevé comparé à celui enregistré par les pays non producteurs de pétrole de la région Afrique du Nord-Moyen Orient où le taux de chômage annuel moyen a oscillé entre 9 et 12% au cours de ces dernières années. Le taux de chômage de 15% en Tunisie n'est qu'une moyenne car il est nettement plus élevé dans les régions intérieures où il atteint 30% alors que dans les régions côtières son taux est de 6%.

Par ailleurs, la Tunisie n'a jamais pu atteindre les objectifs visés concernant le nombre de nouveaux emplois à créer annuellement. Les niveaux-cibles de 80 000 et plus récemment de 90 000 nouveaux emplois ont toujours été révisés à la baisse.

L'une des mesures palliatives adoptée par le Gouvernement pour redresser la situation est l'endettement extérieur qui a

¹¹ Site internet du ministère tunisien de l'Environnement et du Développement durable :

<http://www.environnement.gov.tn/index.php?id=25#.Vsbb433hBdg>

¹² « Note sur la situation économique en Tunisie fin Mars 2014 et perspectives de réformes économiques », KPMG, mars 2014.

¹³ Evolution de la conjoncture économique (huit premiers mois de 2015) Banque Centrale de Tunisie, août 2015.

¹⁴ <http://www.ins.tn/> et R.C, « Tunisie. 4 400 chômeurs de moins au premier trimestre 2015 », Le courrier de l'Atlas, 15 juin 2015.

Disponible sur : <http://www.lecourrierdelatlas.com/954415062015Tunisie.-4-400-chomeurs-de-moins-au-premier-trimestre-2015.html>

atteint 52% du PIB³⁵ dans la loi de finance complémentaire de 2015. Malheureusement, une grande partie de ces prêts est destinée aux dépenses courantes, notamment pour financer les charges salariales, au détriment de l'investissement et de la création de richesses. Le gouvernement s'est engagé à poursuivre, en 2016, la lutte contre le terrorisme, la relance du développement régional et la modernisation de la douane. Il table en effet sur une croissance de 2,5% en 2016 notamment grâce à la lutte contre l'évasion fiscale, la contrebande et l'économie parallèle. Cette fois-ci aucun engagement n'a été pris côté création d'emplois.

V. SECURITE DE LA COMMUNAUTE

La Tunisie, pays méditerranéen, arabe et musulman, a été tout au long de son histoire multi-religieuse, multiethnique, terre d'accueil, d'échange et d'hospitalité. Le peuple tunisien étant homogène : 99% de la population est arabo-berbère et musulmane tandis que seulement 1% sont chrétiens et juifs. Les différences ethniques, tribales ou raciales n'ont jamais constitué un sujet de discorde au sein de la société tunisienne. Seulement, il est à remarquer que durant ces dernières décennies, la Tunisie a tendance à devenir totalement monochrome. Beaucoup d'italiens, de français, et un grand nombre de juifs ne sont plus là.

S'agissant des juifs, la victoire israélienne, pendant la Guerre des Six jours en 1967, a provoqué des émeutes antisémites. A Tunis, la Grande synagogue est saccagée. Plus de sept mille juifs quittent le pays pour la France, et beaucoup d'autres partent pour Israël. La communauté se réduit alors à deux mille personnes.

La communauté française en Tunisie, est estimée à environ 30 000 personnes dont environ 70% sont porteurs des deux nationalités. Une très petite minorité est issue de l'ère coloniale, alors que le reste est formé par : des retraités, qui ont trouvé en Tunisie les conditions de logement et d'encadrement favorables à une vie meilleure ; des jeunes actifs, qui sont auto-entrepreneurs ou collaborent avec des organisations non gouvernementales ; des résidents de longue durée, qui investissent et montent des projets dans beaucoup de secteurs. Sur le plan économique et social, ces résidents exercent une influence réelle dans certains secteurs.

Dans une interview accordée au mensuel Leaders au mois de mai 2013, l'Ambassadeur de l'Italie, M. Pietro BENASSI, estime la communauté italienne en Tunisie à près de 6 000 ressortissants et la qualifie de longue date et bien enracinée. L'Ambassadeur ajoute que lors des guerres en Italie, la Tunisie, a offert l'asile à de nombreuses familles et le nombre d'Italiens avait atteint 180 000 personnes entre les deux guerres dont on retrouve encore la trace dans nombre de termes utilisés jusqu'à nos jours par les Tunisiens.

En Tunisie, et en règle générale, toutes les communautés sont les bienvenues, et l'État veille à leur sécurité comme il le fait pour le reste des citoyens.

VI. SECURITE POLITIQUE

La sécurité politique en Tunisie ne paraît pas être menacée pour le moment. D'une part, le pays s'est doté d'une nouvelle constitution où les libertés fondamentales sont garanties et respectées jusqu'à présent par le pouvoir. D'autre part, il vient de s'engager dans la voie de la démocratie en tenant des élections présidentielles et parlementaires en 2014, jugées libres et transparentes par la communauté internationale.

Le dialogue et la concertation sont privilégiés dans la gestion des affaires de l'État, et la bonne gouvernance semble prendre son chemin. La concorde étant le mot d'ordre. Ainsi le prix Nobel de la paix de l'année 2015 a été décerné à quatre organisations nationales pour avoir solutionné, par le dialogue, des conflits entre partis politiques qui ont failli miner la paix sociale. De plus, l'intention déclarée du Gouvernement de renforcer les institutions de l'État par des textes juridiques permettant une meilleure décentralisation du pouvoir au profit de la communauté et une meilleure distribution des richesses sont de nature à asseoir la paix sociale et le bien être au sein de la société.

Seulement, les intentions ne suffisent pas. Il faut les faire suivre par des actions concrètes pour gagner de la crédibilité chez la population et renforcer le sentiment de citoyenneté au sein de la communauté. Le gouvernement tunisien actuel a déjà soufflé sa première bougie³⁶ sans que les intentions ne soient encore converties en actions.

³⁵ « Note de conjoncture de juillet 2015 », KPMG, juillet 2015, page 2.

³⁶ Selon la Constitution, le mandat du Gouvernement est de cinq ans.

1. REPONSES REGIONALES AUX MENACES ET DEFIS COMMUNS

Les menaces et défis auxquels la Tunisie est confrontée sont en partie communs aux restes des pays de la région. Leurs acuités diffèrent d'un pays à l'autre ; mais d'une manière générale ils sont beaucoup plus prononcés et aigües dans les pays subsahariens.

Dans la région du Sahel, la persistance de la précarité et de la mauvaise gouvernance, ont ravivé les tensions ethniques et religieuses et engendré des mouvements sociaux violents. Les fragilités institutionnelles et l'incapacité de contrôler l'ensemble du territoire ont largement contribué à créer un vide sécuritaire propice au développement des filières criminelles transnationales et à l'implantation d'organisations extrémistes terroristes. Les sécheresses et la famine, la pauvreté, le chômage, la corruption, les trafics et le commerce parallèle ajoutés à la précarité sociale et le manque de perspectives pour une jeunesse désœuvrée ; ont favorisé la détérioration des indices économiques menaçant ainsi la paix civile non seulement dans le Sahel, mais dans toute la région sahélo-maghrébine.

A mon avis deux menaces majeures sont communes à la Tunisie et aux pays de l'espace sahélien, à savoir la menace personnelle et la menace économique.

a. Menace personnelle

Malheureusement, il n'y a pas de stratégie régionale commune pour lutter contre la menace personnelle dans la région maghrébo-sahélienne. Les perceptions, parfois différentes, des États sahéliens et leurs voisins Maghrébins des menaces et des solutions qui y sont apportées aboutissent à des actions unilatérales et mal coordonnées et compromettent la crédibilité et l'efficacité des initiatives régionales et internationales.

L'absence d'organisation sous régionale réunissant l'ensemble des États maghrébo-sahéliens ne permet pas la consolidation des initiatives régionales par des mécanismes qui garantiraient leur pérennité. On peut citer à titre d'exemple l'inefficacité du commandement militaire commun (Algérie, Niger, Mali et Mauritanie) créé à l'initiative de l'Algérie en avril 2010 à Tamanrasset (Algérie) en vue de coordonner les opérations de lutte contre les groupes terroristes présents dans la région. On peut citer aussi l'inactivité de la cellule commune de renseignement qui a été mise sur pied en septembre 2010 pour surveiller les activités d'AQMI. Aucune de ces structures n'a pu être activée d'une façon opérationnelle et efficace du fait que chaque État poursuit des objectifs propres à ses intérêts.

Sur le plan international, la lutte anti-terroriste paraît être le maître mot de la présence française dans l'espace sahélo-saharien. Barkhane, Epervier, Serval, autant d'opérations militaires françaises qui visent à lutter contre les groupes terroristes jihadistes, en partenariat avec les Forces des États de la zone sahélo-saharienne. Mais, cette présence s'inscrit aussi dans une stratégie de pré-positionnement des Forces pour mieux contrôler la zone et ses richesses. La France a besoin des ressources en uranium du Niger (deuxième fournisseur du groupe français Areva après le Kazakhstan)¹⁷.

Quant à l'initiative américaine de combattre le terrorisme transsaharien (Trans Saharian Combat Terrorism Initiative) qui date de l'année 2005 et rassemble onze États africains, dont la Tunisie. Elle reste saisonnière et en deçà des espérances de coopération régionale. En effet elle ne consiste qu'en un exercice d'anti terrorisme une fois l'an, ce qui est très peu pour pouvoir coordonner les actions et lutter contre ce fléau. De plus, chaque État cherche ses propres intérêts dans cette initiative, ce qui nuit à la réalisation de ses buts de coopération.

Certains estiment que les États-Unis ont instauré cette initiative afin de mieux contrôler les richesses avérées et potentielles de la région (pétrole, gaz, uranium, et autres matériaux rares) ; alors que les pays participants s'intéressent plutôt aux aides américaines distribuées lors de l'exercice sous forme de don de matériel ou autre, sans tenir compte des intérêts de la région dans sa globalité.

b. Menace économique

Selon le rapport de la Banque mondiale sur les perspectives économiques mondiales (Global Economic Prospects), les perspectives de la région subsaharienne restent incertaines. En plus de la crise multiforme, la région fait face à des problèmes structurels de sécurité économique et alimentaire.

L'économie des pays subsahariens reste en grande partie tributaire des exportations des minerais et des gisements¹⁸ et de la production agricole, ce qui les rend vulnérables à l'épuisement des gisements, à la fluctuation des cours des métaux et aux aléas climatiques. D'autres sources de revenus doivent être prospectées pour pouvoir sécuriser l'économie.

¹⁷ LARCHER Laurent [En ligne], « Terrorisme au sahel, Paris en première ligne », La Croix, 16 juillet 2014. Disponible sur : <http://www.la-croix.com/Monde/Terrorisme-au-Sahel-Paris-en-premiere-ligne-2014-07-16-1179971>

¹⁸ Or au Mali, uranium au Niger, pétrole au Tchad.

Les carences se situent au niveau du manque d'infrastructures, de la qualité insuffisante de la main d'œuvre, de la faiblesse des institutions et de la présence de la corruption et du clientélisme dans beaucoup de secteurs. A tous ces défis s'ajoute un climat d'instabilité sécuritaire.

Dans la région sub-saharienne, beaucoup de secteurs sont à pourvoir en main d'œuvre qualifiée et en savoir-faire. La Tunisie avec un taux de chômage élevé, surtout dans les rangs des hauts diplômés, pourrait en profiter et envoyer des cadres supérieurs dans les sociétés subsahariennes. D'ailleurs, l'agence de coopération technique (ATCT) créée depuis 1972, permet l'envoi de coopérants fonctionnaires dans les administrations africaines. C'est de cette manière que la Société Tunisienne de Banque et le groupe d'assurance STAR ont pu appuyer le Niger respectivement dans la création de la Banque nigérienne de développement et dans la fondation de la compagnie d'assurance et de réassurance nigérienne.

Actuellement les pays sub-sahariens ont besoin d'aide dans le secteur du bâtiment, de la santé, de l'agro-alimentaire et autres. Au mois de novembre dernier, l'Ambassadeur du Mali en Tunisie, M. Siragata Traoré a donné un aperçu sur les opportunités d'affaires au Mali. Il s'agit de 55 projets et programmes prioritaires que le Mali voudrait réaliser dans les années à venir dans plusieurs domaines.

La région subsaharienne offre beaucoup d'opportunités à saisir pour les opérateurs économiques tunisiens, qui ne sont pas encore assez actifs dans cette région, malgré quelques initiatives qui visent à dynamiser les échanges commerciaux. La dernière en date est la création, en octobre dernier, du « Tunisia-Africa Business Council » qui table sur les énormes capacités africaines pour relancer l'économie tunisienne et rattraper son retard dans cette partie du monde. Au fait, les regards de la Tunisie ont été toujours orientés vers l'espace européen. 80% des échanges du pays se font avec l'Europe¹⁹ qui connaît actuellement une récession économique en défaveur des intérêts de la Tunisie. La prospection d'autres marchés s'impose.

Il va sans dire que le taux d'intégration de la Tunisie dans l'espace sahélo-saharien est faible. Aucun accord étatique commercial préférentiel n'existe avec les pays subsahariens. Aucun accord de libre-échange n'a été conclu par la Tunisie que ce soit avec l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine²⁰ ou avec la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale²¹.

Les liaisons aériennes de Tunis vers ces pays sont très limitées (deux liaisons hebdomadaires directes entre Tunis et Bamako et aucune à destination de Ndjamen ou de Niamey). Par contre la compagnie aérienne Royal Air Maroc dessert 24 destinations africaines. Quant aux lignes maritimes directes entre la Tunisie et les ports d'Afrique subsaharienne de l'est et de l'ouest elles sont totalement absentes. Autre remarque, les représentations diplomatiques tunisiennes dans les pays africains, ne dépassent pas, actuellement, 9 représentations contre 21 pour le Maroc.

Les intérêts de la Tunisie dans cette région, qui représente un grand marché d'investissements et d'emplois, devraient être à dominante économique.

Pour occuper une place de choix dans cet espace à offres alléchantes, la Tunisie doit entrer en concurrence avec beaucoup d'autres pays, en l'occurrence le Maroc, dont l'omniprésence dans plusieurs secteurs vitaux des pays subsahariens n'est plus à démontrer.

¹⁹ NOUIRA Imen [En ligne], « La croissance africaine, remède à la Tunisie », Business news, 22 juin 2014. Disponible sur : <http://www.businessnews.com.tn/La-croissance-africaine,-rem%C3%A8de-%C3%A0-la-Tunisie,519,47362,3>

²⁰ UEMOA, composé du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo.

²¹ CEMAC, composé du Cameroun, de la République Centrafricaine, de la République du Congo, du Gabon, de la Guinée équatoriale et du Tchad.

VII. RECOMMANDATIONS

1. SECURITE PERSONNELLE

En l'absence d'une action régionale coordonnée et d'une approche globale en matière de lutte contre les multiples formes de terrorisme et de trafic, aucun pays ne sera à l'abri des dangers présents dans la zone maghrébo-sahélienne.

La lutte contre ces menaces devrait s'accompagner d'un ensemble de mécanismes sécuritaires, législatifs, financiers et de coordination. Pris ensembles, ces mécanismes constituent les outils contre le terrorisme et les trafics illicites. L'objectif consiste à créer un environnement hostile à la prolifération de ces fléaux:

- a. **MESURES MILITAIRES INNOVANTES** : Modifier l'approche de troupes massées dans le cadre d'une guerre conventionnelle, à de plus petites unités légères, mobiles et modulables en fonction de la mission, formées aux tactiques anti-insurrectionnelles ;
- b. **INVESTIR DANS LES CAPACITES EN MATIERE DE POLICE** : En restructurant l'institution policière et surtout en la gardant à l'écart des luttes politiques, et des querelles syndicalistes²² ;
- c. **OPERATION DE RENSEIGNEMENT** : Ressources en matière de renseignement humain et technique pour pénétrer les cellules terroristes et devancer les attentats prévus. Un matériel performant doit être acquis au profit des unités chargées du renseignement et une formation adéquate doit leur être inculquée. La nécessité d'avoir un organisme national central de renseignement se fait sentir. Cet organisme centralisera toutes les informations venant des différents ministères concernés. Il assurera, entre autres missions, la coordination entre les différents intervenants sur le terrain en matière de renseignement comme la police avec toutes ses branches, la garde nationale, la douane, les services pénitenciers et l'armée.
Le partage du renseignement et la coordination des efforts en matière de collecte d'informations sont des fonctions essentielles dans la lutte anti-terroriste et les trafics. Pour cela, et au niveau régional, il est primordial de rendre opérationnelle la cellule commune de renseignement qui a été mise sur pied à Alger, en septembre 2010, pour surveiller les activités des groupes terroristes. Ce partage de renseignement devrait se dérouler aussi au niveau international en instaurant des réseaux de communication régularisés (sécurisés et directs), et en normalisant autant que possible les stratégies et les procédures ;
- d. **LEGISLATION ANTI-TERRORISTE SPECIFIQUE** : Garantir que la planification du terrorisme, l'incitation au terrorisme, et les agissements terroristes soient illégaux. Garantir que le système de justice pénale soit parfaitement équipé pour lutter contre le terrorisme dans les limites de la règle de droit ;
- e. **CAMPAGNE MEDIATIQUE ET D'INFORMATION** : A la fois pour empêcher les terroristes d'avoir accès à de véritables plateformes publicitaires et aussi pour délégitimer leurs actions aux yeux de l'opinion publique ;
- f. **INITIATIVES FINANCIERES** : Il s'agit d'efforts visant à geler ou à perturber les mouvements d'argent dont dépendent nécessairement les groupes terroristes pour maintenir et accroître leurs activités ;
- g. **STRATEGIES SOCIO-ECONOMIQUES ET DE DEVELOPPEMENT** : Réduire les sources de frustration et de tension, notamment la pauvreté et le chômage, surtout à l'intérieur du pays, en adaptant aux populations à haut risque des programmes sociaux et de développement qui fournissent des avantages concrets et dont les signes pourraient rapidement être perçus. Il s'agit aussi de combattre l'idéologie jihadiste en enseignant l'idéologie de l'Islam tolérant dans les mosquées et dans les milieux carcéraux par le biais d'imams cadres. Les maisons de culture doivent participer aussi à cet effort et reprendre activement leur rôle éducatif en organisant des festivités culturelles mettant en exergue la tolérance, le pacifisme et la coexistence.

²² Trois organisations syndicales défendent, chacune à sa manière, les droits des sécuritaires (le syndicat national des forces de sécurité intérieure, le syndicat des fonctionnaires de la direction générale des unités d'intervention et le syndicat de la garde nationale).

2. SECURITE ALIMENTAIRE

La Tunisie qui fut le grenier de Rome dans l'Antiquité, trouve des difficultés à assurer sa sécurité alimentaire.

a. L'un des principaux défis est la nécessité d'accroître la production des céréales que la Tunisie importe en grande quantité et ce afin de réduire les incidences des fluctuations des marchés extérieurs. D'immenses terres agricoles nationalisées, et relevant donc du domaine de l'État sont, dans la plupart des cas, mal exploitées. L'État pourrait les attribuer aux jeunes ingénieurs agronomes sans emploi pour les exploiter au mieux avec un contrat à objectif.

b. Il s'agit aussi de stabiliser le phénomène de l'exode rural en créant un programme national qui garantit l'emploi dans les zones rurales. Ce programme doit contenir des encouragements pour fixer les paysans à leurs terres laissées en friche et les inciter à les cultiver.

c. Renforcer le pouvoir de décision des structures agricoles régionales et les laisser agir en fonction des capacités et des spécificités géographiques et agricoles de chaque région.

3. SECURITE SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTALE

L'amélioration de la sécurité sanitaire et environnementale est tributaire en grande partie du développement du secteur sanitaire public et de la volonté de réformer le système de fonctionnement des collectivités locales.

a. Il s'agit de décentraliser les services sanitaires pour mieux répondre aux besoins locaux. L'idée est d'implanter à l'intérieur du pays des centres médicaux bien équipés en matériel sanitaire lourd (polycliniques) afin de permettre aux patients d'accéder aux services sanitaires dans des délais raisonnables ; et, en même temps, soustraire les grands hôpitaux, surtout ceux de la capitale, à la pression à laquelle ils sont soumis.

b. Motiver pécuniairement le personnel médical et paramédical pour servir dans les régions reculées du pays et lui fournir les conditions décentes et les matériels adéquats à l'exercice de sa spécialité.

c. Assainir l'environnement urbain et donner beaucoup plus d'attention à la propreté des villes. La tâche de la levée des ordures et leur incinération pourrait être déléguée ou partagée avec des sociétés privées de services pour alléger les tâches des collectivités locales.

d. Créer une « taxe pollution » payée par les structures polluantes et destinée à financer la dépollution des zones touchées selon un projet piloté par le ministère de l'Environnement.

4. SECURITE ECONOMIQUE

L'Union du Maghreb Arabe, un marché de plus de 100 millions d'individus, est en phase d'hibernation prolongée. Les causes sont diverses²³ mais elles se résument essentiellement dans la persistance de l'insoluble contentieux du Sahara Occidental entre l'Algérie et le Maroc sur fond de rivalités stratégiques.

Les multiples initiatives de coopération conçues et proposées par les Européens aux partenaires de la rive sud de la méditerranée, du Processus de Barcelone à l'Union pour la Méditerranée en passant par la Politique européenne de voisinage, ont été décevantes pour les pays de la rive sud du fait de la divergence des attentes et de la différence dans les préoccupations d'une rive à l'autre²⁴.

Devant cette situation la Tunisie doit chercher d'autres espaces communautaires où elle peut promouvoir son économie. L'espace sahélo-saharien semble être le plus approprié, eu égard à la proximité géographique et aux grandes potentialités de développement qu'il renferme. Un partenariat durable et multisectoriel pourrait être établi avec ces pays dans un cadre stratégique susceptible de favoriser une intégration commerciale et économique.

²³ D'autres facteurs tels que le manque d'intégration régionale et le manque de confiance entre les États membres sont aussi responsables de l'inefficacité de l'UMA.

²⁴ Les pays de la rive sud cherchent le développement économique et social, alors que ceux de la rive nord cherchent à satisfaire des objectifs sécuritaires tels que contrer le terrorisme et arrêter la migration illégale.

5. SECURITE DE LA COMMUNAUTE

La Tunisie n'a pas de vrais problèmes de différences ethniques ou raciales. Cependant le pays devrait faire l'effort d'assimiler ses « minorités » tels que les juifs, les homosexuels, les mères célibataires ou malades du Sida et constitutionnaliser leurs droits.

6. SECURITE POLITIQUE

En matière de sécurité politique, le Gouvernement gagnerait fort à faire impliquer davantage le citoyen dans le processus de prise de décision en renforçant les mécanismes de participation locale et de bonne gouvernance.

La Tunisie est une démocratie naissante. La société civile et ses composantes servent de garde-fous contre toutes les dérives et sont à même de garantir le non-retour de la dictature. C'est pour cette raison qu'il faut encourager la création d'associations dans tous les domaines. Autant le nombre de ces associations et organisations est important autant la société civile est en bonne santé.



DIALOGUES

SECURITAIRES
DANS L'ESPACE
SAHELO - SAHARIEN

Biographie de l'auteur

Le Général de brigade à la retraite Nouri BEN TAOUS a occupé plusieurs postes à responsabilité au sein de l'armée en Tunisie, comme celui de Directeur général de la sécurité militaire. Il a aussi été le directeur général de l'Institut de défense nationale (IDN), le think-tank de l'armée tunisienne.

Résumé

Les études-pays ont mis en relief notamment la question clé de l'Etat et de sa gouvernance au sein de l'espace sahélo-saharien. Ses relations avec les populations se révèlent être un enjeu crucial quand on sait que les revendications identitaires des minorités peuvent déstabiliser toute une région. Les problématiques de l'extrémisme violent et de la criminalité transfrontalières, entre autres, ont été également soulignées.

Mentions Légales

© Friedrich-Ebert-Stiftung, Bureau Bamako, 2016
Responsable : Jan Henrik Fahlbusch,
Représentant Résident
Comité de rédaction : Countel Kanne, Jan Henrik
Fahlbusch

Adresse

Friedrich-Ebert-Stiftung
Badalabougou Est
BP. 428 Bamako - Mali
Tél. : +223-20 22 44 24 • Fax +223-20 22 91 13
Email : info@fes-mali.org
Site web : www.fes-mali.org